



LA FEUILLE



Des habitants de la vallée de Saurat



N°14 - Avril 2014

05 61 05 67 19
<http://saurat.a3w.fr>
mairie-saurat@wanadoo.fr

EDITORIAL

Avant toute chose un grand merci à tous les sauratois qui ont manifesté leur confiance aux élus locaux en venant voter nombreux les 23 et 30 mars derniers. Et un merci particulier à tous ceux qui ont clairement accordé leur confiance à la liste « saurat 2020 » menée par Anne-Marie BASSERAS tout en manifestant un désir de renouvellement partiel et d'apport de compétences nouvelles. L'appel a été entendu et 9 nouveaux composent la nouvelle équipe.

Même si la presse dénigre souvent ces élus qui « coûtent cher » et dénonce les dépenses « somptuaires » des collectivités locales les pourcentages importants de votants à Saurat tant au 1er tour (83 %) qu'au 2ème tour (75 %) montrent qu'ils font confiance à leur maire et à leurs conseillers municipaux, que ceux-ci sont un point de repère essentiel pour les habitants, qu'ils assurent une mission de proximité et de cohésion sociale indispensable.

Soyez certains que les 15 nouveaux élus sous le contrôle du suffrage universel duquel procède toute légitimité

sont tous mobilisés, au service des sauratois pour développer le mieux vivre ensemble.

Le Maire

Sommaire

| | |
|--|---------|
| Editorial | Page 1 |
| Le nouveau Conseil Municipal | Page 1 |
| Premier Conseil Municipal de ce nouveau mandat : | Page 2 |
| Comptes-rendus du Conseil Municipal | Page 2 |
| Etat Civil | Page 8 |
| Finances | Page 8 |
| La Truite Sauradelle | Page 12 |
| Le Lad, Kesako ? | Page 12 |
| Patrimoine : Mythologie Sauratoise | Page 13 |
| Calendrier prévisionnel des manifestations pour 2014 | Page 16 |

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Rémy Pistre - Jean-Luc Pialat - Clotilde Sarrailler - Didier Léger - Jean-Bernard Rouzoul - Sophie Esteulle - Mathieu Galy - Jean-Marc Andrieux - Gérard Pagès
Fernand Cuminetti - Anne-Marie Basseras - Colette Coca - Jean-Luc Rouan - Isabelle Riudavetz - Bernard Lagarde



Premier Conseil Municipal de ce nouveau mandat :

LE 4 AVRIL 2014 À 20H30

Présents: Jean-Marc ANDRIEUX, Anne Marie BASSERAS, Colette COCA, Fernand CUMINETTI, Sophie ESTEULLE, Matthieu GALY, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Jean-Luc PIALAT, Rémy PISTRE, Isabelle RIUDAUVETZ, Jean-Luc ROUAN, Jean-Bernard ROUZOU, Clotilde SARRAILLER.

Absent: Gérard PAGES Procuration : Gérard PAGES à Jean-Marc ANDRIEUX

Votants:15

Isabelle RIUDAUVETZ est nommée secrétaire à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- 1) Élection du maire de Saurat
- 2) Choix du nombre d'adjoint au maire
- 3) Élection des adjoints au maire
Madame le Maire sortant, Anne Marie BASSERAS, ouvre la séance à 20h30 et rappelle les résultats des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ainsi que l'ordre du jour puis cède la place au doyen des élus Fernand CUMINETTI

1) Élection du maire de Saurat

Fernand CUMINETTI questionne les élus pour connaître le nom des candidats, Anne-Marie BASSERAS se porte candidate et les élus procèdent au vote : 4 bulletins sont fournis aux élus (oui, non, blanc, abstention), 2 scrutateurs se présentent, Rémy PISTRE et Sophie ESTEULLE

La secrétaire fait l'appel des élus qui votent : pour :12 ; abstentions 2 ; blanc 1

Fernand CUMINETTI annonce les résultats : Anne-Marie BASSERAS est élue maire de Saurat et revêt l'écharpe tricolore.

2) Choix du nombre d'adjoint au maire

La réduction du nombre d'adjoint dans un souci d'économie faisait partie du programme de la campagne électorale de la liste SAURAT2020 et le nombre de 3 adjoints avait été annoncé lors des deux réunions publiques ; Madame le maire propose de procéder au vote du choix de trois adjoints au maire : pour 14 ; contre 1

3) Élection des adjoints au maire

a) Election du 1er adjoint

Jean-Luc PIALAT se porte candidat et les élus procèdent au vote : pour 11 ; abstentions 4

Jean-Luc PIALAT est élu 1er adjoint au maire de Saurat .

b) Election du 2ème adjoint

Jean-Luc ROUAN se porte candidat et les élus procèdent au vote : pour 14 ; abstention 1

Jean-Luc ROUAN est élu 2ème adjoint au maire de Saurat.

c) Election du 3ème adjoint

Fernand CUMINETTI se porte candidat et les élus procèdent au vote : pour 14 ; abstention 1

Fernand CUMINETTI est élu 3ème adjoint au maire de Saurat.

Madame le Maire lit alors l'ordre des conseillers municipaux en fonction des voix obtenues lors des élections municipales et clôt le conseil municipal à 21h30, l'ordre du jour étant épuisé.

Madame le Maire propose alors au public présent de se réunir autour d'un pot de l'amitié. Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 14 avril à 20h30 à la mairie. ■

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 DÉCEMBRE 2013 20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Jean-Alain TOQUEC, Bernard LAGARDE, Marguerite CONTE, Joseph MAURY, Jean-Luc PIALAT, Mathieu GALY, Didier LEGER, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER.

Absents : Alain SANS, Jean ROQUES, Valérie BOUFFARD, Denis OLIER, Danièle CHEVALIER.

Procurations : Danièle CHEVALIER à Anne Marie BASSERAS.

Votants : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H40.

Monsieur Patrick Molinier est nommé secrétaire de séance à

l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant : Plan d'alignement

ORDRE DU JOUR :

- 1) Autorisation d'acheter la parcelle n° D 2455
- 2) Autorisation de vendre la parcelle n° C 1283
- 3) Autorisation d'acheter un petit camion et une lame de déneigement
- 4) Autorisation de demander l'intervention du Service Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique

5) Autorisation de concrétiser certaines transactions immobilières par des actes administratifs

6) Autorisation d'acheter la maison Ricard

7) Autorisation d'adhérer au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC)

8) Rémunérations des heures supplémentaires

9) Déneigement des trottoirs

10) Crochets ou barres sur les toits

11) Plan d'alignement

QUESTIONS DIVERSES

1) Participation au financement des voyages scolaires des collégiens Sauratois

2) Suppression du point noir du pont de Prat Communal



3) Autorisation de renouveler la convention relative à l'adhésion de la commune à SIP Midi-Pyrénées

4) Compte-rendu de la réunion à l'école

1) Autorisation d'acheter la parcelle n° d 2455

La propriétaire de la parcelle D 2455, petit triangle de 76 m² qui sépare la route départementale 618 de la rue du Pradal, a proposé de la céder à la commune pour 1 € symbolique. Cette transaction sera constatée par un acte administratif.

2) Autorisation de vendre la parcelle n° c 1283

Un éleveur a souhaité acquérir la parcelle C 1283 d'une surface de 5a 66 ca ; cette parcelle est enclavée dans sa lande au Ragezat. Prix fixé par la SAFER : 170 € ; cette transaction sera constatée par un acte administratif.

3) Autorisation d'acheter un petit camion et une lame de déneigement

La petite camionnette de la mairie est irréparable ; elle fait défaut car elle pouvait être conduite par tous les ouvriers (avec le permis B). D'autre part, le déneigement du bourg centre prend 3 heures et retarde d'autant le déneigement des hameaux. C'est pourquoi l'achat d'un pick-up doté d'une benne basculante pourrait faire les deux usages durant toute l'année : petite camionnette « classique », et munie d'une lame à l'avant, et après fixation de la saleuse sur le plateau engin de déneigement.

Monsieur Pialat présente trois devis qui s'élèvent de 32 466 € à 40 103 €.

4) Autorisation de demander l'intervention du service archives du centre de gestion de la fonction publique

Après la visite de l'archiviste du Centre de Gestion pour étudier la possibilité et la méthodologie à mettre en place pour trier, classer et conserver les documents de

la mairie, il est apparu que cette tâche était très complexe, et très délicate. Dans un premier temps, les secrétaires regrouperont par thème tous les documents concernés. L'archiviste du Centre de Gestion réalisera le tri et le classement des documents, courant septembre 2014 pour un coût de 1 500 €.

5) Autorisation de concrétiser certaines transactions immobilières par des actes administratifs

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à rédiger des actes administratifs pour réaliser les achats et les ventes immobilières de la commune.

6) Autorisation d'acheter la maison Ricard

La commune avait engagé des travaux de préservation du bâtiment situé au 59 rue Albert Sans, la préfecture ayant laissé entendre que nous en deviendrions propriétaire. La réglementation relative aux biens vacants ayant changé, ce bâtiment est revenu à l'Etat. Sollicité, il accepte de le céder à la commune pour 23 834,05 € décomposés comme suit : 15 000,00 € net et 8 834,05 € en remboursement des frais engagés.

7) Autorisation d'adhérer au programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC)

La mairie est propriétaire de plusieurs parcelles de forêts et de bois. Une adhésion pendant cinq ans à la certification PEFC apportera aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuelles demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la gestion durable.

8) Rémunération des heures supplémentaires

Le nombre d'heures effectuées en sus du service normal devient très important en particulier lors des périodes neigeuses et génère un financement très lourd pour la commune.

Autorisation de payer (en IHTS) les quinze premières heures supplémentaires hebdomadaires et

d'accorder des heures de récupération à partir de la seizième heure hebdomadaire.

9) Déneigement des trottoirs

L'entretien des voies publiques par temps de neige et verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité dans la commune et de prémunir ses habitants contre les risques d'accidents ; les habitants doivent concourir à leur exécution et remplir les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous, à savoir balayer la neige en salant au droit de sa façade ou de son terrain sur une largeur égale à celle du trottoir et lutter contre le verglas dans les mêmes conditions. Monsieur Lagarde rappelle que pour un déneigement correct de la rue Albert Sans, les voitures doivent stationner sur les différentes places. Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à prendre un arrêté définissant toutes ces obligations et interdictions.

10) Crochets ou barres sur les toits

Trop d'habitations dont les toitures ne sont pas équipées d'un tel dispositif entraîne la nécessité de recommencer à déneiger une voie déjà dégagée suite à la chute de cette neige d'un toit, et accroît encore plus le coût de ce service. Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre un arrêté rappelant l'obligation de mettre en place de tels dispositifs sur les toits, et de facturer le déneigement aux propriétaires des habitations qui n'auront pas fait réaliser ces installations.

11) Plan d'alignement

Madame le Maire propose d'étudier un zonage pour définir la distance des terrains et des bâtiments du village par rapport à l'axe médian des différentes voies. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à engager cette étude et à se faire aider par l'ATESAT.

QUESTIONS DIVERSES

1) Participation au financement des voyages scolaires des collé-



giens Sauratois : Une participation de la commune sera versée au foyer socio-éducatif.

- 2) **Suppression du point noir du pont de Prat Communal** : Le projet envisagé évolue favorablement. Les containers (bouteilles) seront déplacés sur une autre parcelle proche de la route départementale 618. Il reste à acquérir le terrain.
- 3) **Autorisation de renouveler la convention relative à l'adhésion de la commune à SIPMidi-Pyrénées** : Adhésion gratuite. Consultation sur le site de la mairie.
- 4) **Compte-rendu de la réunion à l'école** : Madame le Maire fait le point sur la réunion tenue à l'école concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Il devient nécessaire de trouver une solution à l'organisation des deux services de cantine durant la pause méridienne.

La séance du conseil municipal est close à 21H45.

DU 27 JANVIER 2014 20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Jean-Luc PIALAT, Mathieu GALY, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER, Jean-Alain TOQUEC, Bernard LAGARDE, Joseph MAURY.

Absents : Danièle CHEVALIER, Marguerite CONTE, Didier LEGER, Valérie BOUFFARD, Jean ROQUES, Denis OLIER, Alain SANS.

Procurations : Danièle CHEVALIER à Anne Marie BASSERAS, Marguerite CONTE à Joseph MAURY, Didier LEGER à Jean-Luc PIALAT

Votants : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h40.

Monsieur Jean-Alain Toquec est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2013 est

adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Autorisation de payer une dépense d'investissement 2013 avant le vote du budget 2014
- 2) Acquisition d'une camionnette
- 3) Autorisation de souscrire un emprunt
- 4) Demande de subvention DETR et de subvention Région pour le financement de la camionnette
- 5) Aide pour les voyages scolaires des collégiens Sauratois
- 6) Autorisation de terminer l'isolation du gîte 198 rue Albert Sans
- 7) Acceptation de la convention du SMDEA pour l'aménagement du site de Lagardelle
- 8) Demande de subvention DETR 2014 et de subvention FDAL 2014 pour l'aménagement du site de Lagardelle
- 9) Demande de subvention FDAL 2014 pour la sécurisation de différentes routes communales
- 10) Demande de subvention FDAL pour la modification de la route du Souleilhan au lieu-dit « La Goyne »
- 11) Autorisation de demander le classement de Saurat en zone de catastrophe naturelle suite à la pluie des 24, 25 et 26 janvier
- 12) Acceptation du devis de la

réparation des cloches de l'église de Saurat

- 13) Demande de subvention pour l'éradication du point noir au Pont de Prat Communal
- 14) Autorisation d'acheter des parcelles situées au Pont de la Pale
- 15) Autorisation de faire réparer le tableau de l'école
- 16) Mise à la disposition gratuite de la Maisou d'Amount pour tous les candidats aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Avancement des agents
- 2) Titularisation de Madame Roselyne Digney Cassou-Lens
- 3) Accident de travail de Monsieur François Puiseux
- 4) Demande de stage
- 5) Demande d'aide du Var pour faire face aux dégâts causés par les inondations
- 6) ERDF procèdera à la réparation définitive de la ligne à haute tension qui passe derrière l'école du 20 au 24 février prochains
- 7) Problème de l'eau qui « inonde » le champ d'un particulier
- 8) Déneigement

1) Autorisation de payer une dépense d'investissement 2013 avant le vote du budget 2014

| Fournitures | Objet | Montant | imputation |
|---------------------------|--|-----------------------|-------------|
| Arnau Leger Euromaster | Plan aménagement Prat Communal Pneus | 897,28 € 2976,37 € | 212 2182 |

2) Acquisition d'une camionnette munie d'une lame

Madame le Maire rappelle la nécessité de disposer de deux engins de déneigement et d'acheter une nouvelle camionnette ; une fois débarrassée de la lame, elle viendra remplacer le camion Renault pour les différents transports que les agents municipaux doivent faire dans le cadre de leurs travaux. Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une camionnette Mitsubishi L 200 munie d'une lame, d'une saleuse pour un coût total de 44 743,88 €.

3) Autorisation de souscrire un emprunt

a) **Financement par un emprunt** : Le coût élevé de la camionnette pèserait beaucoup sur le budget investissement de 2014 d'autant que le coût des réparations des dégâts causés par la neige et la pluie absorbera tout ce budget. Même si l'on peut espérer des subventions pour cet achat, il est souhaitable de le financer en partie par un emprunt, évalué à 35 000 €. Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à contracter un emprunt de 35 000€.



b) *Choix de l'emprunt :*

La commission des finances a comparé les propositions des différents établissements bancaires sollicités. La solution la mieux adaptée est l'emprunt de 35 000 €, sur huit ans, au taux mensuel de 3,67 %, remboursable trimestriellement.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à contracter cet emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

4) **Demande de subvention DETR et de subvention Région pour le financement de la camionnette**

La mairie peut demander une subvention auprès de l'État pour 10 471 €, et une subvention auprès de la Région pour 3 490 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter ces deux subventions.

5) **Aide pour les voyages scolaires des collégiens sauratois**

Monsieur le Principal du collège du Sabarthès nous informe de la participation de dix jeunes Sauratois à différents voyages d'études en Espagne, en Angleterre et en Italie pendant cette année scolaire. Le coût relativement élevé de ces voyages en cette période de crise et la volonté de soutenir les études des collégiens incite le conseil municipal à proposer qu'au titre de l'année scolaire 2013-2014, une somme de 500 € (10 x 50 €) soit versée au Foyer Socio-Educatif du collège.

6) **Autorisation de terminer l'isolation du gîte 198 rue Albert Sans**

L'isolation des fenêtres du gîte 198 rue Albert Sans n'est pas achevée, il est nécessaire de la réaliser au deuxième étage. Au regard de deux premiers devis, Monsieur Bernard Lagarde remarque qu'ils sont élevés et propose que l'on sollicite d'autres entrepreneurs, par exemple Renov. Alu. avant de se décider. La décision est reportée.

7) **Acceptation de la convention du SMDEA pour l'aménagement du site de Lagardelle**

Le SMDEA a présenté le projet

d'aménagement pour la desserte eau-assainissement du lotissement Lagardelle.

Cet aménagement a été retardé car l'acquisition des terrains nécessaires a été ralentie par la nécessité de recourir à une expropriation. Le devis proposé par le SMDEA qui comprend l'ouverture de la tranchée, les fournitures, les matériaux, tuyaux, pièces de raccordement, main d'œuvre et la réfection de la chaussée de la route départementale s'élève à : 19 768,87 € HT pour l'eau et 22 791,64 € HT pour l'assainissement.

8) **Demande de subvention DETR 2014 et de subvention FDAL 2014 pour l'aménagement du site de Lagardelle**

Le Conseil Général peut accorder des subventions pour ces travaux.

9) **Demande de subvention FDAL 2014 pour la sécurisation de différentes routes communales**

Les gros épisodes neigeux et les pluies ont fortement endommagé les routes communales.

La commission des travaux a demandé à différentes entreprises des devis pour réparer ces dégâts ; ceux-ci s'élèvent à 120 831,76 €. L'État et le département peuvent accorder des subventions pour ces travaux.

Demande d'une subvention DETR de 30 208 € et d'une subvention FDAL de 36 250 €.

Le reste (54 373 €) étant autofinancé.

10) **Demande de subvention FDAL pour la modification de la route du Souleilhan au lieu-dit « la Goyne »**

Suite aux nombreux épisodes neigeux, et aux orages, la chaussée de la route du Souleilhan à hauteur de « La Goyne » côté est menace de s'effondrer.

Un dérochement devra être réalisé côté ouest permettant ainsi la création d'une nouvelle voie et un enrochement côté est afin de stopper l'affaissement. Le coût prévisionnel de l'enrochement s'élèvera

à 14 712 €.

Demande d'une subvention FDAL de 2 942 €.

11) **Autorisation de demander le classement de Saurat en zone de catastrophe naturelle suite à la pluie des 24, 25 et 26 janvier**

Madame le Maire propose au conseil municipal de monter un dossier décrivant les dégâts causés par la pluie des 23, 24, 25 et 26 janvier 2014 sur les routes de Saurat pour demander à la Préfecture le classement de la commune en zone de catastrophe naturelle.

12) **Acceptation du devis de la réparation des cloches de l'église de Saurat**

Devis de l'entreprise Bodet pour le remplacement du tintement défectueux de 1 110,48 €.

D'autres travaux de mise aux normes de l'électricité feront l'objet d'un prochain devis.

13) **Demande de subvention pour l'éradication du point noir au pont de Prat Communal**

Dépense de 13 259 € comprenant les honoraires de l'architecte, les barrières, la végétalisation du site, l'aménagement d'un parking : demande d'une subvention au Conseil Régional, par le biais du Parc Naturel Régional, de 6 630 €.

14) **Autorisation d'acheter des parcelles situées au pont de la Pale**

Suite à l'étude avec un ingénieur du SMECTOM du point noir du pont de Prat Communal, il a été décidé de supprimer tous les containers du SMECTOM entreposés dans ce site :

- les containers recevant les déchets des ménages seront déplacés à proximité des habitations,
- les deux containers verre et papier seront installés dans un autre lieu au pont de la Pale en bordure de la route départementale 618.

Les propriétaires de ces terrains ont accepté de les vendre à la commune. Le prix proposé par Les Domaines doit être discuté..



15) Autorisation de faire réparer le tableau de l'école

La réparation du Tableau Blanc Interactif de la classe des grands s'élèvera à 466,17 €, ce produit n'étant plus garanti. Le réparateur propose de remplacer cet outil par un neuf, garanti trois ans, coûtant 599,88 €

16) Mise a la disposition gratuite de la Maisou d'Amount pour tous les candidats aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014

Afin que tous les candidats aux élections municipales des 23 et 30 mars prochains aient les mêmes facilités, Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre gratuitement à leur disposition la salle de la Maisou d'Amount.

QUESTIONS DIVERSES

1) Avancement des agents :

Deux tableaux d'avancement en grades et en échelons ont été proposés par le Centre de Gestion.

2) Titularisation de Madame Roselyne Digney Cassou-Lens :

Le 6 mars prochain, la secrétaire sera titularisée sur son poste.

3) Accident de travail de Monsieur Puisseux :

Suite à la visite médicale auprès du Service de Santé au Travail du Centre de Gestion par cet employé municipal, la saisine du Conseil de Réforme étudiera en particulier la nécessité de définir un poste de travail aménagé.

4) Demande de stage :

Une jeune fille qui travaille à l'ALAE à l'école de Saurat et prépare le concours de secrétaire de mairie a sollicité un stage de trois semaines à la mairie.

Cela ne peut être envisagé qu'à partir du mois de mars et après accord de la secrétaire de mairie de Saurat.

5) Demande d'aide du Var pour faire face aux dégâts causés par les inondations.

6) ERDF procèdera à la réparation définitive de la ligne à haute tension qui passe derrière l'école

du 20 au 24 février prochains.

7) Problème de l'eau qui « inonde » le champ d'un particulier, l'ancien fossé que les propriétaires entretenaient ayant disparu. Il est conseillé au propriétaire actuel de s'adresser à un entrepreneur privé pour recréer le fossé.

8) Déneigement :

Monsieur Bernard Lagarde a suivi le circuit de déneigement de Monsieur Didier Da Costa après avoir précédemment suivi celui de Monsieur Gérard Da Costa.

L'étude du circuit sera revue avec l'utilisation simultanée de deux engins.

La séance du conseil municipal est close à 22H12.

DU 3 MARS 2014 20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Jean-Alain TOQUEC, Bernard LAGARDE, Joseph MAURY, Jean-Luc PIALAT, Patrick MOLINIER, Mathieu GALY, Didier LEGER, Fernand CUMINETTI, Danièle CHEVALIER.

Absents : Denis OLIER, Alain SANS, Jean ROQUES, Valérie BOUFFARD, Marguerite CONTE.

Procurations : Valérie BOUFFARD à Jean-Luc PIALAT, Marguerite CONTE à Joseph MAURY

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.

Madame Danièle Chevalier est nommée secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2014 est adopté à l'unanimité

Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants : Autorisation de participer au financement du Fonds Unique Habitat Choix du logiciel Pack e. Magnus essentiel

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte administratif communal 2013
- 2) Approbation du compte de gestion communal 2013
- 3) Approbation du compte admi-

nistratif CCAS 2013

4) Approbation du compte de gestion CCAS 2013

5) Affectation de l'excédent des comptes de fonctionnement 2013

6) Autorisation de payer l'indemnité du Percepteur

7) Autorisation d'annuler le grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle 1ère Classe

8) Autorisation de créer le grade d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2ème Classe

9) Autorisation d'annuler deux postes d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe

10) Autorisation de créer deux postes d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe

11) Autorisation de payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2014 - Europe Service pour 9840,00 € et Micro-tice pour 590,88 €

12) Autorisation de nommer Adjoint Technique Principal 1ère classe : - Monsieur Da Costa Gérard - Monsieur Da Costa Didier

13) Autorisation de nommer Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2ème Classe - Madame Da Costa Rose-Marie

14) Etude du problème de la Carrière de Bédeilhac.

15) Autorisation de participer au financement du Fonds Unique Habitat

16) Choix du logiciel Pack e. Magnus essentiel

QUESTIONS DIVERSES

1) Tableau comparatif des comptes administratifs

2) Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 février 2013

1) Approbation du compte administratif communal 2013

A partir des tableaux distribués, puis affichés sur l'écran, Madame le Maire fait remarquer que la section fonctionnement fait apparaître un résultat positif de + 131 299,90 €, mais elle relève des dépenses trop importantes en



matière de consommation de carburant, et de réparation de matériel qu'il faudra maîtriser davantage.

La section investissement fait apparaître un résultat positif de + 21 066,03 € qui permettra d'éponger le résultat négatif de 2012. Elle remarque la faiblesse des subventions accordées en particulier pour des travaux essentiels sur la voirie. Globalement, l'excédent s'élève à 152 365,93 €.

2) Approbation du compte de gestion communal 2013

3) Approbation du compte administratif CCAS 2013

A partir des tableaux distribués, Madame le Maire indique que la section fonctionnement fait apparaître un résultat de + 10 475,15 €. Monsieur Molinier fait remarquer que la crise a été très ressentie et que les demandes d'aides ou de prêts ont été plus importantes.

4) Approbation du compte de gestion CCAS 2013

5) Affectation de l'excédent des comptes de fonctionnement 2013

Le résultat de clôture 2013 de la section est positif (+ 21 066,03 €). Il est affecté obligatoirement en diminution des déficits d'investissement antérieurs.

L'excédent de fonctionnement global 2013 (+ 131 299,90 €) est affecté en recettes d'investissement et mis en réserve (c/1068). Il permettra ainsi d'autofinancer les investissements 2014.

| FOURNISSEUR | OBJET | MONTANT | IMPUTATION |
|-----------------------------|-------------------------|------------|------------|
| Europe Service Microtice | Une lame de déneigement | 9 840,00 € | 2182 |
| | Un rétro projecteur | 590,88 € | 2183 |

12) Autorisation de nommer deux adjoints techniques principaux de 1ère classe

Madame le Maire indique que Messieurs Didier Da Costa et Gérard Da Costa sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grades proposé par le Centre de Gestion et que la qualité du travail qu'ils accomplissent légitime cette pro-

6) Autorisation de payer l'indemnité du perceuteur

Le comptable du trésor est régulièrement sollicité pour des conseils et des analyses financières.

Le paiement de l'indemnité de conseil allouée au Perceuteur est obligatoire, soit 414,07 €.

7) Autorisation d'annuler le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe

Pour les avancements en grade, il faut créer le nouveau poste qui correspond au nouveau grade et supprimer le poste initial qui ne correspond plus à un besoin pour la commune.

Afin de promouvoir l'Agent Technique Spécialisée dans les Ecoles Maternelles (ATSEM), l'assemblée propose la suppression du poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère Classe.

8) Autorisation de créer le grade d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 2ème classe

9) Autorisation d'annuler deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe

10) Autorisation de créer deux postes d'adjoint technique principal 1ère classe

11) Autorisation de payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2014

Paiement de deux factures d'investissement avant le vote du budget 2014 afin de ne pas pénaliser les fournisseurs par des paiements trop tardifs.

motion.

Nomination des deux adjoints techniques au grade d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe.

13) Autorisation de nommer un agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe

Madame le Maire indique que Madame Rose Marie Da Costa

est inscrite sur le tableau annuel d'avancement de grades proposé par le Centre de Gestion.

Son sérieux, son dévouement et la qualité de son travail légitiment cette promotion.

Nomination Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 2ème Classe.

14) Étude du problème de la carrière de Bédeilhac

Le projet de poursuite de l'exploitation de la carrière de Bédeilhac a fait naître de grandes inquiétudes parmi les Sauratois qui dénoncent les multiples nuisances qu'elle entraînerait : les bruits insupportables, la dangerosité de la seule route disponible pour accéder à Saurat qui sera empruntée par les camions, la perte de leurs activités de tourisme...

Face à ce questionnement bien légitime, l'assemblée vote une délibération proposée par Monsieur Patrick Molinier dans laquelle il est demandé à Madame le Préfet de prendre des engagements précis sur le devenir et les conditions de l'exploitation de la carrière de Bédeilhac. Cette délibération sera portée à la Préfecture et à la connaissance du plus grand nombre.

15) Autorisation de participer au financement du fonds unique habitat

Le Fonds Unique Habitat répond aux difficultés rencontrées par des personnes dans le domaine du logement (paiement des loyers, facture de chauffage...) et cette année encore, de nombreux Sauratois ont pu en bénéficier.

Le Conseil Général a sollicité une contribution de financement du dispositif FUH de 1 260 €

16) Choix du logiciel PACK E. MAGNUS ESSENTIEL

Remplacement des logiciels actuellement utilisés à Saurat par les logiciels d'AGEDI : devant les problèmes posés par l'implantation des logiciels, la formation des secrétaires, l'accompagnement des



utilisateurs, il nous garderons les logiciels « *Berger Levrault Magnus* ». L'acquisition du Pack e. Magnus essentiel permettra la dématérialisation de la communication avec différents organismes (Préfecture, Perception, URSSAFF...).

QUESTIONS DIVERSES

1) Monsieur Jean-Luc Pialat présente un tableau comparatif des comptes administratifs de la commune depuis 2002 qui met en évidence les dépenses d'investissement liées à la création de la Maisou d'Amount, le poids quasiment constant du remboursement des dettes dans les charges d'investissement (2 à 4%), l'affaiblissement des dotations de l'Etat qui ne

représentent plus que 32% des recettes de fonctionnement en 2013 contre 40,80% en 2002, et la capacité d'investissement annuelle.

2) Lors du Conseil Communautaire du 28 février 2013 tenu à Miglos, l'ensemble des délégués, Monsieur Molinier et Monsieur Cuminetti pour Saurat, a voté la délibération refusant d'adopter le compte administratif 2013, le compte de gestion, et d'organiser le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget 2013 a été adopté et réalisé conformément au document contractuel « 1259 » contresigné en avril 2013 par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon

et les services de l'Etat, ... mais en octobre 2013, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon est informée que, suite à la réforme de la taxe professionnelle réalisée par le précédent gouvernement, le versement de 250 000 € annoncé en avril 2013 ne sera pas attribué... (cf prochain compte-rendu de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon).

Il est demandé à l'unanimité que l'Etat prenne des mesures compensatoires pour atténuer ce manque de recettes.

Le prochain Conseil Communautaire sera amené à réexaminer la situation.

La séance du conseil municipal est close à 22H40. ■

ETAT CIVIL

DÉCÈS

- PRAT manuguet Augustine le 01 janvier 2014
- BOUSIGUE Jean, Charles le 06 janvier 2014
- SAISON Jean-Louis le 23 janvier 2014
- CORTADELLAS Pierre le 09 février 2014
- MAURY Francis le 17 février 2014

- BLAZY Henri le 18 février 2014
- MAURY bardène Angèle le 19 février 2014
- MARROT fillastre Marie le 17 mars 2014

MARIAGE

- Le 22 mars 2014 CARBONNE Céline / PIRES Pascal ■

FINANCES

Comme chaque année, le vote du budget s'est déroulé en deux temps :

- le 3 mars, ce sont les comptes administratifs de la commune et du CCAS qui ont été analysés, comparés aux comptes de gestion du percepteur, puis validés,
- le 14 avril, le nouveau conseil municipal a procédé à la définition des objectifs à atteindre et des travaux à réaliser en 2014 et a présenté le budget primitif 2014.

En ce qui concerne 2013 :

Les charges de fonctionnement ont été supérieures aux charges inscrites dans le budget primitif ; cela est dû d'abord aux frais d'en-

tretien et de réparation du matériel roulant qui ont littéralement explosé... ce matériel est souvent très ancien (un camion a finalement dû être mis à la casse).

D'autre part, les charges de personnel semblent avoir augmenté (par rapport aux prévisions 252 308 / 245 000). Cela s'explique par l'embauche, pour trois ans, d'un jeune en contrat d'avenir ; cependant, les atténuations de charges qui constituent la première ligne de recette du tableau correspondent au remboursement d'une partie des salaires versés à des jeunes engagés en contrat d'avenir ou en contrat aidé ; et finalement, le poids réel des charges du personnel n'a été

que de 236 722 €.

Les produits de fonctionnement ont tous été légèrement supérieurs aux prévisions, ce qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement quasiment identique à celui de 2012.

La volonté d'éponger au maximum les pertes anciennes accumulées dans la section investissement a conduit le conseil municipal à limiter les investissements aux travaux d'entretien des routes essentiellement.

En outre, la commune a saisi en août l'opportunité d'acheter la maison et son apprentis situés au 10 rue Albert Sans afin de répondre à la demande



des pompiers d'élargir l'entrée ouest de la rue du Barry pour permettre à leurs camions d'accéder aux Planèzes et aux Rives et d'assurer ainsi la sécurité des habitations contre les incendies.

Cette acquisition a été financée par un emprunt de 40 000 € sur quinze ans au taux trimestriel de 3,84 %. Après l'achèvement des travaux de réhabilitation, ce logement social sera loué ;

et le montant des loyers (250 € x 12 mois x 15 ans = 15 000 €) couvrira intégralement le coût de l'emprunt choisi par la commission des finances, à savoir : 12 806,36 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

COMMUNE DE SAURAT COMPTE ADMINISTRATIF 2013

| FONCTIONNEMENT | | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Charges générales | 268 336,44 € | Atténuations de charges | 15 586,11 € |
| Charges de personnels | 252 308,31 € | Travaux en régie | 52 904,34 € |
| Atténuation de Produits | 49 138,00 € | Transfert de charge | 0,00 € |
| Charges de gestion courante | 53 447,20 € | Produits de services | 24 104,74 € |
| Charges financières | 9 425,84 € | Impôts et Taxes | 395 100,00 € |
| Charges exceptionnelles | 2 938,51 € | Dotations | 250 652,70 € |
| | | Autres Produits de gestion courante | 11 159,61 € |
| | | Produits exceptionnels | 17 386,70 € |
| TOTAL | 635 594,30 € | TOTAL | 766 894,20 € |
| | | Résultat de l'exercice | 131 299,90 € |

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Travaux en régie | 52 904,34 | FCTVA | 18 366,50 |
| Remboursement des Emprunts | 28 530,00 | T.T.E. | 192,06 |
| Immobilisations | 104 851,19 | Excédent de fonctionnement 2012 | 142 393,00 |
| | | Subventions | 6 400,00 |
| | | Emprunts | 40 000,00 |
| TOTAL | 186 285,53 | TOTAL | 207 351,56 |
| | | Résultat de l'exercice | 21 066,03 |
| | | Résultat Cumulé 2013 | 152 365,93 |

CCAS SAURAT COMPTE ADMINISTRATIF 2013

| FONCTIONNEMENT | | | |
|-------------------------------------|-------------------|------------------------|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Charges générales | 907,22 € | Excédent Antérieur | 10 775,36 € |
| Cotisation URSSAF | 36,00 € | Subvention commune | 3 000,00 € |
| Matériels, Equipements, Fournitures | 2 906,16 € | Produits exceptionnels | 549,17 € |
| TOTAL | 3 849,38 € | TOTAL | 14 324,53 € |
| | | Résultat de l'exercice | 10 475,15 € |

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------|-----------------|------------------------|-----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Prêt | 8 500,00 | Prêt | 8 500,00 |
| TOTAL | 8 500,00 | TOTAL | 8 500,00 |
| | | Résultat de l'exercice | 0,00 |



En ce qui concerne 2014 :

Les fonds propres permettant de financer les investissements seront constitués par le remboursement de TVA/ investissement et l'excédent de fonctionnement 2013 ; ils seront essentiellement consacrés à la réparation des dégâts causés par la neige et la pluie sur les routes. C'est pourquoi la camionnette munie d'une lame qui permettra

de réaliser le déneigement dans le bourg centre et les hameaux proches quand l'autre engin partira très tôt dans les Ecartés sera financée en partie par un emprunt.

Les investissements envisagés pour 2014 ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département ; les financements sollicités ont été inscrits en recettes.

Il est évident que l'enregistrement d'un dossier par un des décideurs ne préjuge en rien de la décision finale. Les projets seront finalement hiérarchisés et réalisés en fonction des engagements définitifs de ces collectivités. Enfin, comme en 2013, nous avons décidé de bloquer 60 000 € de recettes de fonctionnement pour les transférer en recettes d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2014

COMMUNE DE SAURAT BUDGET PRIMITIF 2014

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--------------------------------------|---------------------|---|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Charges à caractère général | 255 000,00 € | Atténuation de charges | 20 500,00 € |
| Charges de personnel | 260 000,00 € | Opération d'ordre entre sections (Trx en régie) | 50 000,00 € |
| Atténuation de produits | 65 000,00 € | Produits des services | 24 200,00 € |
| Virement à la section investissement | 60 000,00 € | Impôts et Taxes | 394 234,00 € |
| Autres charges de gestion courante | 49 762,00 € | Dotation et Participation | 237 800,00 € |
| Charges financières | 11 218,00 € | Autres produits de gestion courante | 10 344,00 € |
| Charges Exceptionnelles | 36 098,00 € | | |
| TOTAL | 737 078,00 € | TOTAL | 737 078,00 € |

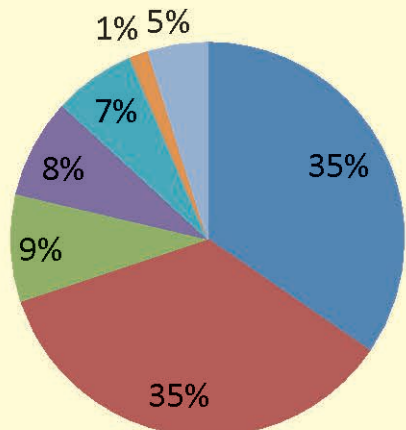
| INVESTISSEMENT | | | |
|-------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Pertes Antérieures | 34 327,00 € | Virement de la section fonctionnement | 60 000,00 € |
| Travaux en régie | 50 000,00 € | FCTVA | 16 138,00 € |
| Remboursement Emprunt | 34 886,00 € | Excédents de fonctionnement 2013 | 131 299,93 € |
| Immobilisations incorporelles | 5 000,00 € | Subvention d'investissement | 230 724,20 € |
| Immobilisations corporelles | 348 949,13 € | Emprunt | 35 000,00 € |
| TOTAL | 473 162,13 € | TOTAL | 473 162,13 € |

C.C.A.S. BUDGET PRIMITIF 2014

| FONCTIONNEMENT | | | |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Charges à caractère général | 1 000,00 € | Excédent Antérieur | 10 475,15 € |
| Cotisation URSSAF | 50,00 € | | |
| Matériel, Equipement, Fournitures | 9 425,15 € | | |
| TOTAL | 10 475,15 € | TOTAL | 10 475,15 € |

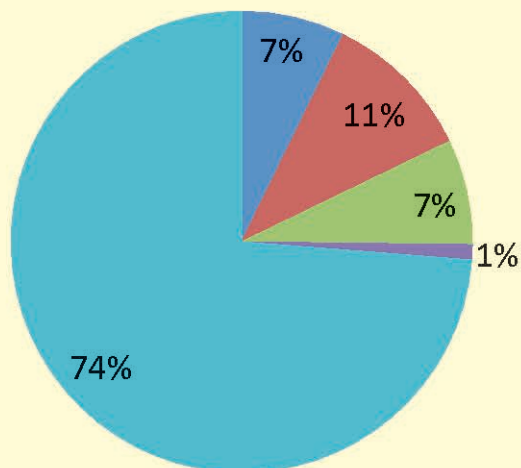


FONCTIONNEMENT DEPENSES



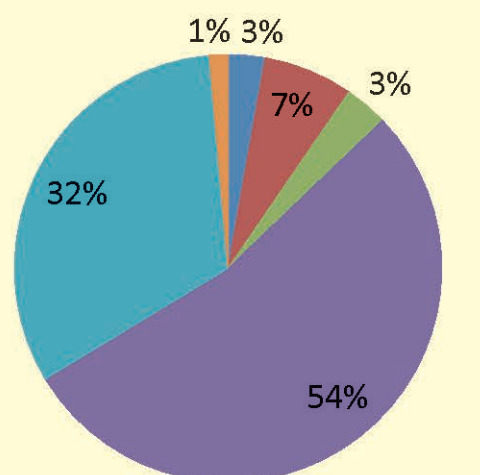
- Charges à caractère général
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges Exceptionnelles
- Charges de personnel
- Virement à la section investissement
- Charges financières

INVESTISSEMENT DEPENSES



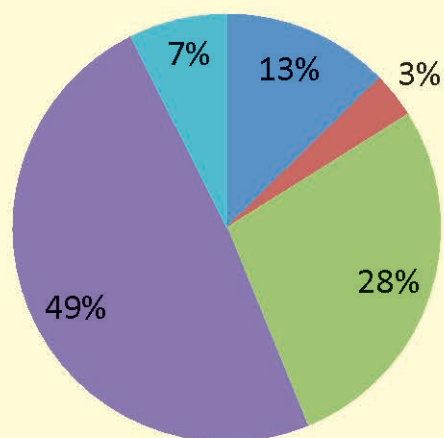
- Pertes Antérieures
- Remboursement Emprunt
- Immobilisations corporelles
- Travaux en régie
- Immobilisations incorporelles

FONCTIONNEMENT RECETTES



- Atténuation de charges
- Produits des services
- Dotation et Participation
- Opération d'ordre entre sections (Trx en régie)
- Impôts et Taxes
- Autres produits de gestion courante

INVESTISSEMENT RECETTES



- Virement de la section fonctionnement
- FCTVA
- Excédents de fonctionnement 2013
- Subvention d'investissement
- Emprunt



La Truite Sauradelle



Organisera cette année encore la journée de la pêche pour les enfants de l'école de Saurat et une classe de l'école d'Arignac, le vendredi 6 juin sur les lieux habituels à Prat Communal. A cette occasion, l'AAPPMA de Saurat offre à chaque participant la carte de pêche valable toute la saison. Les parents qui le souhaitent sont les bienvenus pour venir épauler les bénévoles de l'association. ■



LE LAD, KESAKO ?

Depuis quelques jours Saurat s'enrichit d'un nouvel accès à la culture avec la présence d'une borne tactile dans le hall d'entrée de la mairie. Cette borne permet la réservation, le retrait de livres, Cd et Dvd et leur retour.

En effet, la municipalité de Saurat a signé un partenariat pendant le précédent mandat avec la Communauté de Commune de Tarascon pour accéder au réseau lecture, le LAD (Lecture à la Demande du Pays de Tarascon), service gratuit qui permet un accès entre autre au catalogue de la bibliothèque de Tarascon et de la Bibliothèque Départementale de Prêt. Notre commune bénéficie déjà d'une offre de bibliothèque dans un cadre associatif par le biais du PIC dont nous saluons l'initiative. Ce nouveau service vient compléter et élargir dans un premier temps cette offre pour à terme construire ensemble un projet plus vaste.

Mode d'emploi :

Horaires d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi matin de 10h à 12h)

Inscription gratuite pour tous : les bordereaux d'inscription sont disponibles au secrétariat de la mairie ou sur internet : lad-paysdetarascon.opac3d.fr

Mail : lecturepublique09400@orange.fr ■





PATRIMOINE : Mythologie Sauratoise 1

Jean-Pierre Warcollier de Stables

Si, de prime abord, notre vallée du Saurat ne semble receler aucun vestige protohistorique ou médiéval notable, une analyse plus fine des noms de lieux nous permet d'affirmer la survivance d'éléments mythologiques émanant de traditions fort anciennes.

On peut supposer que les Phocéens (Grecs de Ionie en Asie Mineure) qui fondèrent Massilia vers l'an -600 ont commercé avec le sud de la Gaule et l'ont culturellement influencée. Rien n'est certain mais le nom du roc et du bastion de Calamès révèle, pour

certain historiens, une origine grecque.

Historiquement, la Gaule transalpine, rattachée à la République romaine vers l'an -125, est devenue Province Narbonnaise par décision de l'empereur Auguste en l'an -27. Notre vallée fait partie de sa limite ouest. Autant dire que nous n'avons pas souffert de la guerre des Gaules étant romanisés bien avant leur conquête (-58 à -51) par Jules César.

De nombreux toponymes sauratois d'origine latine en témoignent, par exemple :

| | |
|-------------------|---|
| Cabane d'Arcul | Cabane d'Hercule |
| Coucognac | Domaine de Cuculnius |
| Couers | Currius |
| Gantet | Agantinus |
| Gernès | Gerontius |
| Minjou | Mine de Jupiter (mina Jovis) |
| L'Oufet | L'Ufentinus (nom d'une tribu romaine) |
| Peyraram | Pierre de Mars (Mars = Ma-ra = Ra-ma = Bélier) |
| Pilate | Pilatus (nom tristement célèbre = chauve) |
| Prat d'Albis | Pré d'Albius (Albe est une cité latine voisine de Rome) |
| Source de Pounsac | Source du domaine de Poncius |
| Sieusat | Domaine de Severa (nom d'une famille impériale) |

Quant au Cami de las Arénas, ce Chemin des Arènes qui relie le hameau de Stables à l'ancienne gendarmerie de Saurat, n'est-il pas un indice irréfutable de l'influence romaine dans notre vallée ?

Mais sont parvenus jusqu'à nous les vestiges de traditions antérieures véhiculées par les Grecs et les Romains dans une légende touchant spécifiquement notre vallée :

« Aux temps lointains, l'Enchanteresse construisit une arche de cristal entre les pics de Calamès et de Montarguel, créant la porte orientale aval de notre vallée, en réplique au Col de Port, porte occidentale amont. Elle constitua ainsi

son sanctuaire. Posté au Col de Port, le preux Roland pulvérisa son œuvre d'un coup de javelot, brisant l'enchantement. Les débris de cristal tombèrent dans le Saurat où ils demeurent invisibles. »

En nous narrant à la veillée la légende de l'Encantade et de son arche de cristal, notre ami Albert Marrot-Callavet de Stables ne pouvait imaginer qu'il participait à la transmission d'éléments de la Tradition Primordiale... moi non plus, j'avais 12 ans.

La constitution d'un sanctuaire par une Magicienne Pontife est une réplique quasi évidente de la fin de l'aventure biblique de Noé,

selon la Genèse (écrite vers l'an -800 et conforme à une légende orientale parvenue en Phénicie vers l'an -1500). On s'en souvient, l'arc-en-ciel apparaît à la fin du déluge au dessus de l'Arche qui symbolise la stabilité dans la tempête et contient les germes d'un renouveau de la vie. C'est le départ d'un cycle nouveau éclairé par une lumière émanant du Divin (corbeau blanc d'Apollo) et guidé par la Sagesse et la Beauté (branchette de l'olivier de Minerve portée par la colombe de Vénus).

A l'orient de notre vallée, l'arche de cristal de l'Enchanteresse est la transposition de l'arc-en-ciel de Noé, elle en possède la même transparence immatérielle. Pour être plus précis et en conformité avec notre langue sauratoise, elle est la réplique « *del arquet de Si-Marti* », l'arc du Sire Mars. Mais où est l'Arche ? La vallée ? Plus précisément, c'est le Col de Port lui-même, à l'occident du sanctuaire. Il en possède la forme, le nom et la fonction, un port étant d'évidence un refuge stable dans la tempête... et il y avait un refuge au Col de Port (carte de Cassini, vers 1770). Précisons ici que l'appellation « *Col de Port* » n'est pas un pléonasme, nos anciens ne gagataient pas. Il s'agit, en latin, de « *Collum Portis = Couloir du Refuge* ». Ne pas confondre un Port, « *Porta = Passage* » d'une vallée à l'autre avec un Port, « *Portus = Refuge* ».

Parmi les répliques du Sanctuaire Primordial, rappelons les sanctuaires majeurs de l'Occident les plus connus :

- Delphes pour la tradition apollinienne grecque,
- Jérusalem pour les traditions israélite et musulmane,



- Rome pour les traditions latine et chrétienne,
- La Mecque pour la tradition musulmane.

Ces sanctuaire sont protégés par des murailles entourant une pierre ou une montagne, siège symbolique de la Divinité. C'était notamment le cas de Jérusalem et de sa transposition spirituelle chrétienne, la Jérusalem Céleste de l'Apocalypse de saint Jean avec la Montagne de Sion où réside l'Agneau Divin.

Qu'en est-il à Saurat ?

Les chaînes montagneuses qui limitent la vallée au nord et au sud en constituent les murailles bien naturelles. Les portes symboliques ou matérielles sont l'arche de cristal et le Col de Port, mais où se situe donc la montagne, résidence symbolique de la Divinité antique ? Parmi les toponymes sauratois, il en est deux qui sollicitent notre curiosité :

Montjoui, c'est Mons Jovis, signifiant « *Montagne de Jupiter* », tradition latine, implantée vers l'an -125,

Troun del Moun qui signifierait « *Mamelon du Mont* »... Inexact et vide de sens.

Nous pensons qu'il s'agit du Troun del Mound, c'est à dire du « *Trône du Monde* », et plus exactement du Roi du Monde, Prêtre Roi de la Tradition Primordiale, parvenue en Ionie vers l'an -1500 et bien connue des colons Grecs débarqués à Marseille vers l'an -600.

Le Roi du Monde est, selon la Tradition orientale, dispensateur de Lumière spirituelle, de Justice et de Paix. N'est-il pas naturel que son Trône domine le Roc de Calamès où, selon Jean Roques, ancien Maire de Saurat, aurait existé un sanctuaire solaire et une maison de Justice attribués aux colons Phocéens ? C'est, du reste, de Calamès que provient l'arche lumineuse de notre Enchantresse.

Au Roi du Monde et à la Montagne sacrée où il est sensé siéger, la Tradition Primordiale associe aussi une grotte, lieu de retraite nécessaire à l'occultation de son règne. Qu'en est-il à Saurat ? D'évidence, la grotte de Lagardelle à côté de l'arche de cristal de notre Encantade ou l'immense grotte du rocher de Soudour, répondent à la question. Soudour n'est pas sans évoquer le dieu primitif grec Ouranos, « *ce qui couvre ou ce qui est caché* ».

Autre point, on peut réfuter la validité de la légende de l'Enchantresse et de son arche sacrée mais on doit alors s'interroger au sujet d'autres ponts bien réels et de noms bien singuliers.

Il s'agit d'abord du Pont d'Abène, signifiant « *Pont d'Apollon* » :

- Il se situe à Peyrelade (Pierre couchée), près de la Place de la Rende (arène antique ?),
- Le roseau « *avena* » constitue la flûte d'Apollon. La musique est la Parole divine,
- A-Pollon, en grec, signifie « *non multiple = unique* », c'est l'essence de la Divinité,
- Apollon est la Lumière spirituelle et solaire. Le char d'Apollon véhicule le soleil, c'est son Arche (navire) tandis qu'il parcourt l'arc de la voûte céleste... le Pont d'Apollon.
- Il s'agit en second lieu du Pont de la Pierre (et non d'un pont de pierre) :
- Il se situe sous l'arche mythique de l'Encantade. C'est donc son substitut dégradé,
- La pierre tombée du ciel est révérée à Jérusalem, idem à La Mecque, idem du Graal,
- La pierre dressée vers le ciel était révérée à Delphes, à Salem... et en Gaule depuis l'arrivée des Celtes, indo-européens parvenus chez nous vers -1000.
- Elle est omniprésente dans la légende d'Artus, conférer le Graal et sa quête.

Deux autres toponymes presque anodins confirment le caractère

sacré du site de Saurat dans la Tradition Primordiale :

En premier lieu, la tour de Montarguel, extrémité nord de l'arche de cristal et opposée à Calamès, possède un nom inattendu et c'est la raison qui en fait de nos jours Montorgueil (vide du sens primitif). Montarguel évoque le guet, la quête de ce qui, provenant du Trône, transitait par l'arche... disons la lumière du soleil en son plein midi. Placée au dessus et à proximité de Montjoui et de l'ancien village de Saurat à Lagardelle, on peut supposer que Montarguel leur reversait les bienfaits reçus du Divin.

Mont-Or-El peut aussi se traduire par « *Mont de la Lumière Divine* », assemblage osé, peut-être... mais les Celtes ne pouvaient en ignorer le sens. Melki-Or signifie Roi de Lumière.

(L'Or est associé à la Lumière solaire d'Apollon, tout comme l'argent à la lumière lunaire d'Artémis, sa ténébreuse sœur jumelle, dans la mythologie gréco-latine.)

En second lieu, le château de Miramont, sur le Roc des Irègges, à mi-distance de Calamès et du Troun del Mound et dominant le Col Dijou (Col de Jupiter), semble en antagonisme avec Montarguel, dualisme nord-sud et quasi similitude de nom. Son nom aussi est inattendu. S'il s'agissait seulement d'un poste de surveillance, son nom ne devrait-il pas être Montmiral ? Du reste, la justification d'un poste de guet est de surveiller de la vallée et non de « *Mirer le Mont* ». On en déduit que la fonction mythique de cette bâtisse était plutôt celle d'un premier relais sur la trajectoire des influences bénéfiques supposées descendre du Troun del Mound vers l'ancien village.

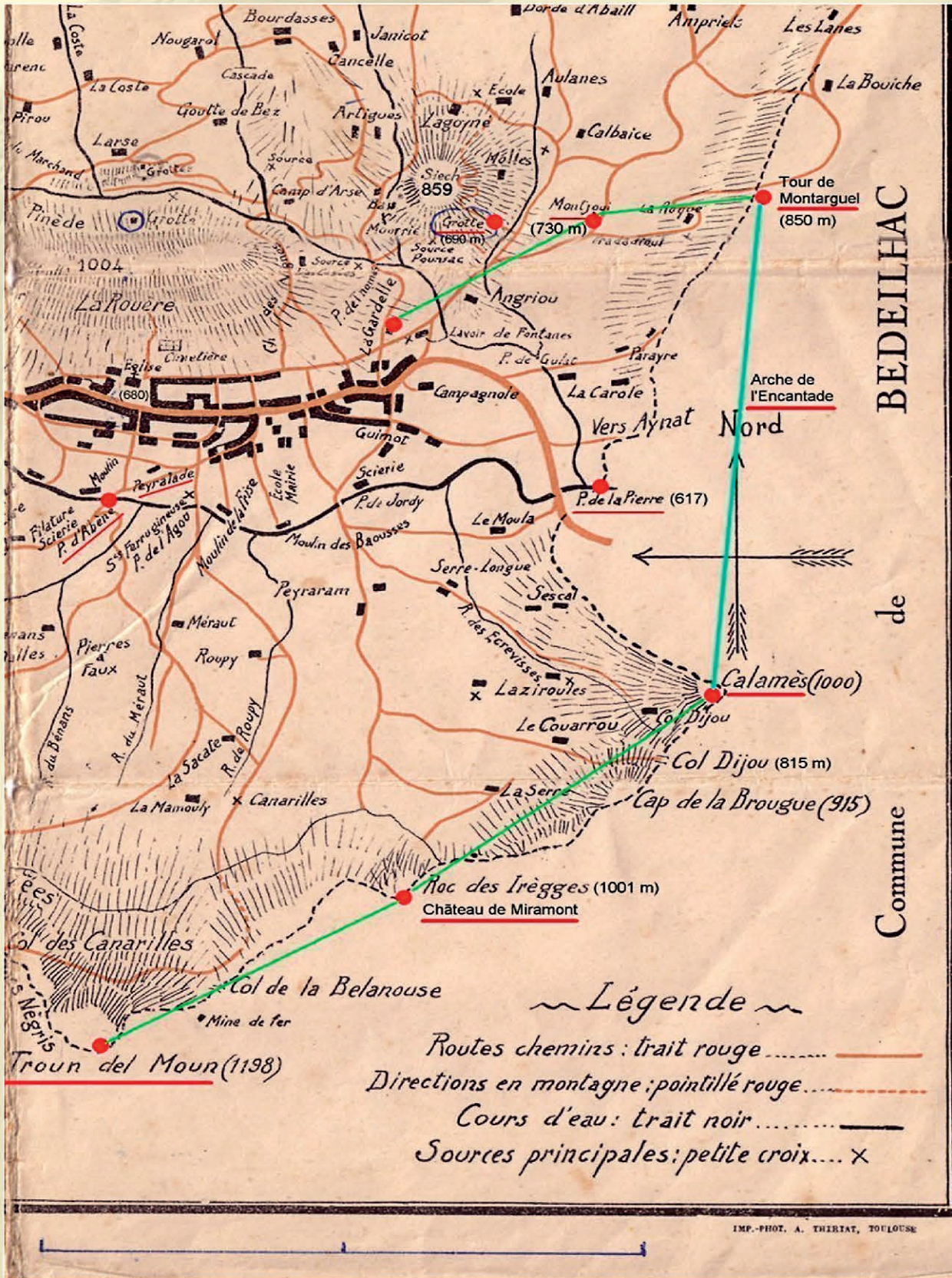
Dernier détail significatif, l'église de l'ancien Saurat, proche de Montjoui, était dédiée à saint Saturnin, qui constitue une captation chrétienne du dieu latin Saturne au premier siècle. Qu'un ancien



temple de Saturne ait pu se situer antérieurement au pied de la Montagne de Jupiter serait logique, Jupiter, « fils » de Saturne, ayant supplanté son père.

Et pour en revenir à notre Encantade et à son arche de cristal, sa destruction par le preux Roland, chevalier chrétien, laisse entendre que, pour nos Anciens, le sanc-

tuaire traditionnel constitué par la vallée de Saurat vers l'an -600 aurait perduré jusque vers l'an 778. Plaise à chacun d'en imaginer la suite... ■





CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS POUR 2014

| DATE | ASSOCIATION | MANIFESTATIONS |
|---|--------------------|---|
| Lundi 21 avril | Comité des fêtes | Omelette de Pâques |
| Samedi 26 avril | ADAVS | Veillée Sauratoise : Diaporama, récit de voyage au Galapagos : « <i>Galapagos, miroir de l'évolution</i> ». |
| Dimanche 4 mai | ADAVS | Marché aux fleurs et produits du terroir Bourse aux graines et vide jardin |
| Samedi 24 mai | ADAVS | Théâtre « <i>Monsieur de Pourceaugnac</i> », Molière groupe de comédiens amateurs les « <i>Emul'siphon</i> » |
| Dimanche 1er juin | ADAVS | Puces Sauratoises Vide grenier ouvert aux particuliers |
| Vendredi 6 juin | Ecole - AAPPMA | Fête de la pêche avec les écoles et la Truite Sauradelle |
| Samedi 28 juin | GFS et Festen'Oc | Stage de danses et contes occitans pour les enfants repas, feux de la Saint Jean, bal |
| Vendredi 11 juillet au lundi 14 juillet | Festen'Oc | Stages échanges occitans catalans, musique de rue, Concert et Bal Trad' |
| Du 15 juillet au 10 août | Ancienne Pharmacie | Exposition de Vincent Pachès, 'Mots et Images : les figures tutélaires' et de Martine Frossard, Silhouettes. |
| Du 21 au 26 juillet | TCS(tennis club) | Stage d'été pour les enfants (5/14 ans) |
| Dimanche 19 juillet | ADAVS | Balade commentée et pique-nique en montagne Autour de Saurat, Bèdeilhac, Rabat, Contrac, Roche Ronde, Château de Miramont, Col d'Ijou |
| Samedi 26 juillet | ADAVS | Concert : chorales et musiques du monde |
| Dimanche 27 juillet | ADAVS | Marché artisanal : mémoire et traditions de la vallée Artisans créateurs et producteurs régionaux. |
| Mercredi 30 juillet | Contes | Ouverture du Festival des contes |
| Jeudi 31 juillet au samedi 2 août | Contes | Festival des contes, Nuit des contes le samedi |
| Vendredi 8 août | Comité des fêtes | Fête à Prat Communal et Saurat |
| Samedi 9 août au lundi 11 août | Comité des fêtes | Fête de Saurat |
| Dimanche 17 août | ADAVS | Marche artisanal Mémoire et traditions de la vallée Artisans créateurs et producteurs régionaux. |
| Jeudi 21 août | SHERPA | Concours de chevaux de Mérens |
| Samedi 6 septembre | ADAVS | Journée sentiers et vallée propres : visite de la station d'épuration, conférence sur la phyto-épuration |
| Dimanche 12 octobre | ADAVS | Puces des Couturières et des loisirs créatifs |
| Dimanche 26 octobre | ADAVS | Fête de la pomme et Confrérie de la Pomme Marché du terroir, pressage et bouilleur de cru, |
| Samedi 8 novembre | Festen'Oc | Stage de danse, Concert et Bal Trad' |
| Dimanche 9 novembre | Festen'Oc | Stage de danse, Bal Trad' |
| Samedi 13 décembre | ADAVS | Marche de Noël |
| Dimanche 14 décembre | ADAVS | Concert de Noël : musique vocale avec l'ensemble « <i>Octambule</i> » |
| Décembre | Mairie | Repas des Aînés |
| Dimanche 21 décembre | ADAVS | Loto de Noël |
| Chaque deuxième dimanche du mois | AMS | Marché traditionnel des producteurs de la vallée de Saurat |